



G & P Audit Sàrl

86 bis, route de Frontenex

case postale 6364 · CH-1211 Genève 6

tél. +41 22 807 24 00 · info@gpaudit.ch

www.gpaudit.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Académie de Volleyball de Genève (AVGe)

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 JUILLET 2022

ET

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

Académie de Volleyball de Genève (AVGe)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES.....	1
BILAN AU 31 JUILLET 2022	2
COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022	3
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022.....	4

G & P Audit Sàrl

86 bis, route de Frontenex
case postale 6364 · CH-1211 Genève 6
tél. + 41 22 807 24 00 · info@gpaudit.ch
www.gpaudit.ch

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

à l'Assemblée générale de l'Association
Académie de Volleyball de Genève (AVGe)
Genève

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers annuels de l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) pour l'exercice arrêté le 31 juillet 2022.

Ces états financiers annuels relèvent de la responsabilité du Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec les responsables de l'association et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Académie de Volleyball de Genève, conformément à la loi et aux statuts.

Genève, le 3 octobre 2022

G & P Audit Sàrl

Georges Gard
Expert-comptable diplômé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe)

Académie de Volleyball de Genève

BILAN AU 31 JUILLET 2022

(avec chiffres comparatifs 2021)

		<u>31.07.2022</u>	<u>31.07.2021</u>
	Notes	CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie		69'850	103'864
Subventions à recevoir		27'417	-
Actifs de régulation		6'130	6'428
		<hr/>	<hr/>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>103'397</u>	<u>110'292</u>
PASSIF			
Fonds étrangers			
Passifs de régulation	3	50'085	72'202
Part du résultat à restituer	4	7'915	-
		<hr/>	<hr/>
Total des fonds étrangers		58'000	72'202
Fonds propres			
Capital	5	38'090	52'429
Part du résultat à conserver	5	7'307	(14'339)
		<hr/>	<hr/>
Total des fonds propres		45'397	38'090
		<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF		<u>103'397</u>	<u>110'292</u>

Académie de Volleyball de Genève

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

(avec chiffres comparatifs 2021)

		<u>2021/2022</u>	<u>2020/2021</u>
	Notes	CHF	CHF
Subventions, cotisations et dons			
Subvention collectivités publiques	4	328'001	214'864
Subvention Jeunesse & Sport		11'359	10'009
Subvention SwissVolley		27'500	6'600
Subvention SwissVolley Region Genève		7'000	5'000
Participation des parents		59'950	53'387
Cotisation des clubs		2'750	3'250
Dons		1'250	1'550
Location minibus		4'700	1'100
Total des subventions, cotisations et dons		442'510	295'760
Salaires et charges sociales		171'194	185'543
Location de salles	4	203'000	89'863
Organisation de camps		27'856	17'255
Matériel sportif		2'346	500
Equipement		2'805	7'747
Soins médicaux		10'098	10'000
Frais généraux		10'387	8'051
Honoraires de révision		2'219	2'219
Frais minibus		4'633	4'846
Frais de tournois		750	-
Total des charges d'exploitation		435'288	326'024
Bénéfice d'exploitation		7'222	(30'264)
Produit extraordinaire	5	8'000	-
Bénéfice / (perte) de l'exercice		15'222	(30'264)

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

1. ACTIVITÉ

L'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) est une association sans but lucratif constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Elle n'exerce pas commercialement d'industrie et n'est pas inscrite au Registre du Commerce. Ses statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 23 février 2013.

L'Association a pour but de :

1. Proposer un programme de formation conciliant les études scolaires, la formation professionnelle et la pratique du volleyball ;
2. Parfaire la formation des meilleurs espoirs de la région et leur faciliter l'accès au sport d'élite ;
3. Soutenir l'ensemble des clubs formateurs de la région genevoise dans leurs activités de formation pour la jeunesse.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes annuels de l'Association sont conformes aux prescriptions du Code suisse des obligations.

3. PASSIFS DE REGULATION

Les passifs de régulation se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	CHF	CHF
Tests médicaux à payer	32'000	40'000
Subvention Jeunesse et sport à restituer	-	8'279
Report de dons	9'815	9'815
Honoraires audit	2'500	2'500
Charges de personnel	5'770	11'608
	<u>50'085</u>	<u>72'202</u>

Les tests médicaux à payer concernent les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

La subvention Jeunesse et Sport a été intégralement remboursée durant l'exercice 2021/2022.

Au 31 juillet 2021, des dons pour un montant total de CHF 9'815 ont été reçus dans le but de financer le camp de Pâques. En raison de la crise sanitaire du Covid-19, l'organisation de ce camp a été reportée en 2021/2022.

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

4. SUBVENTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES

Depuis l'exercice 2018/2019, l'AVGe a été au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève en vigueur pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Cette convention couvrait les subventions accordées par l'Etat, la Ville de Genève et l'Association des communes. Elle prévoyait notamment une restitution des subventions à concurrence de 65% du résultat annuel de l'association cumulé sur les trois exercices.

Une nouvelle convention a été signée en décembre 2021 et pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. La part des subventions à restituer a été ramené à 52% du résultat annuel de l'association cumulé sur les quatre exercices.

Le montant total de la subvention 2022 prévue par la nouvelle convention s'élève à CHF 125'000 dont CHF 86'000 provenant de l'Etat (précédemment CHF 37'000) et CHF 39'000 provenant de la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton (précédemment CHF 88'000).

Pour les années 2023 à 2025, la part de l'Etat sera augmentée à CHF 101'000.

Au 31 juillet 2022, le montant de la subvention à restituer à l'échéance du contrat s'élève à CHF 7'915.

Les subventions de l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>2021/2022</u>	<u>2020/2021</u>
	CHF	CHF
<u>Location de salles et terrains</u>		
Subventions en nature - salle de sport	197 120	89 864
Subventions en nature - Terrain beach-volley	5 880	-
Total location de salles et terrains	203 000	89 864
Etat de Genève	65 584	37 000
Ville de Genève et Association des communes	59 417	88 000
Total	328 001	214 864

5. PRODUIT EXTRAORDINAIRE

Durant l'exercice la provision pour les tests médicaux de la saison 2016/2017 d'un montant de CHF 8'000 a été extournée.

Académie de Volleyball de Genève

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2022

6. FONDS PROPRES

Conformément au contrat de prestations conclu avec l'Etat de Genève et à la directive cantonale relative au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées, l'AVGe devra, à l'échéance du contrat, restituer 52% des bénéficiaires enregistrés durant la période. Les éventuelles pertes reportées sont à charge de l'AVGe.

Le mouvement des fonds propres de l'AVGe se détaille comme suit :

	Capital	Part du résultat à conserver	Total
	CHF	CHF	CHF
Solde au 1.08.20	52 429	9 407	61 836
Perte de l'exercice	-	(30 264)	(30 264)
Variation du résultat à restituer	-	6 518	6 518
Solde au 31.07.21	52 429	(14 339)	38 090
Perte reportée 2021 acquise	(14 339)	14 339	-
Bénéfice de l'exercice	-	15 222	15 222
Variation du résultat à restituer	-	(7 915)	(7 915)
Solde au 31.07.22	38 090	7 307	45 397

Le contrat de prestation conclu avec l'Etat de Genève est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Le résultat cumulé des trois années couvertes par le contrat représente une perte de sorte qu'aucun montant n'a été restitué.

7. CRISE SANITAIRE – COVID-19

Le Comité de l'association a noté l'impact significatif du COVID-19 à l'échelle mondiale. Bien que son ampleur ne puisse être quantifiée pour l'Académie de Volleyball de Genève au moment de la publication des états financiers, il est probable que la situation ait une influence négative sur l'activité de l'association. La situation fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue dans le cadre de la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2023. Le Comité est confiant quant à la continuité d'exploitation de l'Association.

**

*